

Critère 2.2 Les enjeux des formations aux permis de conduire et conditions de passage des examens

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Le permis de conduire est un outil indispensable, surtout lorsqu'on vit dans des villes peu desservies par les transports en communs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

Permis B

La conduite d'un véhicule est plaisir mais la société actuelle fait que l'obtention du permis de conduire est devenu indispensable pour les études, le travail, les loisirs et pour acquérir de l'autonomie.

De ce fait la sécurité routière doit être l'affaire de tous.

Les jeunes conducteurs représentent une part très importante des tués et des blessés sur la route (environ 20% des tués).

L'accident de la route n'est pas une fatalité, il est souvent la cause d'un mauvais comportement du conducteur (alcool, drogues, vitesse, fatigue...)

De ce fait afin de limiter les risques routiers pour les conducteurs débutants, un nouveau programme de formation est mis en place: le REMC (référentiel pour l'éducation à la mobilité citoyenne).

L'objectif général du REMC est de permettre au conducteur débutant d'acquérir la maîtrise de compétences en matière de savoir-être, de savoirs, de savoir-faire et de savoir-devenir.

Nos moniteurs diplômés vous accompagneront dans cette démarche.

Avant la formation une évaluation d'une heure sera effectuée afin de fixer un volume prévisionnel d'heures de formation.

Suite à l'obtention de l'épreuve théorique générale et à la validation des compétences du programme REMC (20 heures minimum de formation pour les permis B, B78), nous pourrons vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Lors de cette épreuve vous serez accompagnés par un de nos enseignants ou stagiaires en cours d'obtention du Titre Professionnel ECSR.